



CENTRE REGIONAL
DE LA PROPRIETE FORESTIERE
D'ILE-DE-FRANCE
ET DU CENTRE

L'AMÉLIORATION DES TAILLIS

Vos taillis présentent souvent une réelle valeur d'avenir !



*La coupe à blanc, hélas très classique :
développement de gourmands
sur l'ensemble du tronc.*

*Alors, plutôt que des coupes trop fortes,
intervenez en douceur !*



La coupe d'éclaircie, une bonne mise en valeur

Qu'appelle-t-on amélioration des taillis ?

Cette opération sylvicole consiste à repérer puis à favoriser un certain nombre d'arbres choisis parmi les plus beaux et appelés tiges d'avenir.

Pourquoi améliorer vos taillis ?

Pour le propriétaire, c'est :

- l'espérance d'une production de bois d'œuvre plus rémunératrice, sans compromettre la récolte de bois de feu,
- un gain de temps par rapport à une plantation,
- une technique facile à mettre en œuvre, peu coûteuse, présentant peu de risques,
- un moyen de maintenir la biodiversité en valorisant des essences diverses de qualité,
- une opération qui modifie peu le paysage.

Attention !

Ne garder qu'une tige d'avenir tous les 10 à 20 m, en coupant tout le reste ne permet pas d'amélioration car :

- ces tiges sont alors trop brutalement isolées et se dégradent ; de nombreuses petites branches (gourmands) poussent sur le tronc, le vent les courbe et parfois la cime dépérit,
- Le taillis repousse mal
 - ✓ du fait de l'abondance de cerfs et de chevreuils qui broutent les rejets, principalement ceux du chêne et du charme, tout en délaissant le bouleau et le tremble qui deviennent dominants,
 - ✓ les vieilles souches rejettent peu vigoureusement étant donné l'âge avancé auquel on coupe maintenant les taillis.

Une coupe trop brutale, combinée à une mauvaise repousse du taillis, se traduit par des gourmands plus vigoureux qui vivent plus longtemps sur la bille de pied des arbres sélectionnés. La perte de qualité est importante et irréversible.

Remarque : les techniques d'amélioration exposées plus loin favorisent l'apparition et le développement d'un sous-étage durable et favorable au gibier. La coupe rase de taillis permet l'obtention de fourrés, favorables dans un premier temps au gibier mais de façon non durable.

Que peut-on améliorer ?

Il suffit de peu de tiges d'avenir dans un taillis, environ 50 à 60 /ha (une tige tous les 12-15 m) si elles sont régulièrement réparties, pour obtenir un peuplement intéressant.

Les taillis de châtaignier doivent être traités différemment¹.



Beau peuplement obtenu après plusieurs éclaircies

¹ Cf. Fiche technique «le châtaignier»

Comment améliorer vos taillis ?

Deux solutions sont proposées.

✂ *L'éclaircie de taillis (technique qualitative)*



Cloisonnement indispensable dans une éclaircie de taillis

C'est la **technique la plus efficace**. Elle permet une bonne sélection tout en préservant la qualité.

1 - Marquer à la peinture un cloisonnement d'exploitation de 4 m de large tous les 20 à 30 m. Sur ces 4 m, on coupe tous les arbres afin de permettre la sortie des bois exploités².

2 – Désigner les tiges d'avenir à la peinture.

3 – Marquer les arbres à éliminer. On les choisit dans l'étage dominant afin de dégager la cime des tiges d'avenir. Inutile de couper les arbres dominés et ceux du sous-étage. Au contraire, laissez-les car ils favorisent l'ambiance forestière (ombre, hygrométrie).

4 – Quand intervenir ? A quelle intensité ?

Dès que le bois est exploitable (bois de feu, trituration). A temps, à partir de 10-14 m de haut, en enlevant 1 arbre sur 4 ou 5. Il ne faut pas trop retarder l'éclaircie sous peine de voir les arbres réagir difficilement à celle-ci (houppiers trop comprimés).

L'éclaircie exploite 20 à 30 % du volume du taillis soit 40 à 70 stères/ha.

5 – Éclaircies suivantes : cette opération se renouvelle régulièrement, dès que le couvert s'est refermé, tous les 6-12 ans environ.

✂ *Le balivage intensif (technique quantitative)*

C'est une **technique simple**, plus facilement accessible à un débutant mais moins fine au niveau du choix des arbres et de leur mise en valeur.

1 – Marquer un cloisonnement d'exploitation comme pour l'éclaircie.

2 – Marquer à la peinture un arbre à garder tous les 3 à 4 m soit 700 à 900 arbres/ha.

3 – Procéder à l'exploitation du cloisonnement et de tous les arbres non marqués à la peinture **mais s'abstenir de couper le sous-étage et les petits arbres dominés.**

4 – Éclaircies suivantes : cette opération se renouvelle régulièrement, dès que le couvert s'est refermé, tous les 8-15 ans environ.

Attention !

En l'absence locale de beaux arbres, garder un autre sujet, de conformation moyenne ou une essence «secondaire» (bouleau, tremble, ...).

En présence de beaux arbres uniquement, ne pas tous les garder car ils se gêneront mutuellement et ne pourront pas se développer.



Balivage intensif de frêne

² Cf. Fiche cloisonnement

Sélection des arbres d'avenir avant le marquage de l'éclaircie

Un arbre d'avenir se repère facilement. Il doit être :

- droit et dominant (arbre parmi les plus hauts),
- vigoureux (avoir un gros diamètre),
- avec un houppier développé,
- de franc-pied ou bien affranchi de la souche,
- sans blessures ou défauts (brogne, gélivure...).

Le marquage de l'éclaircie est ainsi facilité et se fera à leur profit. Ces arbres bénéficieront alors d'une croissance plus régulière tout en gardant une bonne qualité.

Suivant les essences et le peuplement, la **sélection** peut porter sur 60 à 100 tiges/ha (densité finale) ou sur 180 à 300 tiges/ha (pré-désignation au triple de la densité finale), bien répartis sur la parcelle (au moins tous les 5 m).

Chaque arbre repéré est suivi et on peut pratiquer un éventuel élagage complémentaire.

Le choix d'un arbre d'avenir peut être remis en cause. Mais cela doit rester exceptionnel afin de concentrer ses efforts sur les mêmes tiges.

Comment exploiter ?

Abattage

Il doit être soigné afin de ne pas abîmer les tiges sélectionnées et dirigé vers le cloisonnement d'exploitation pour limiter le déplacement des billons. Le sous-étage doit être préservé.

Débardage

Les stères sont impérativement empilés en bordure des cloisonnements lors des éclaircies de taillis. Ils ne doivent pas être appuyés sur les tiges d'avenir (risques de blessures).

La dispersion des branchages sur les cloisonnements limite les risques de formation d'ornières lors du débardage.



Repérage des arbres à conserver

Attention !

- La désignation des tiges d'avenir et le marquage de la coupe sont du ressort du sylviculteur et non de l'acheteur. L'avenir du peuplement en dépend.
- Ne pas sélectionner d'arbres fluets et mal équilibrés : ils risquent de se courber.
- Ne pas brûler les branchages : cela risquerait d'endommager gravement les arbres réservés.
- L'extraction de vieilles réserves gênant le développement des tiges d'avenir peut parfois être associée à l'éclaircie de taillis.
- Établir un contrat de vente de bois de chauffage si l'exploitant est un particulier³.
- Surveiller le chantier pour s'assurer du respect du marquage et des consignes données.

Aides financières.

Dans certains cas, l'éclaircie de taillis peut bénéficier d'aides.

Se renseigner auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) de votre département.

³ Cf. Fiche emploi de la main d'œuvre en forêt

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.